

1. *Débitrice:* **Café-bar la rose du Sahara Sàrl**, rue César-Roux 9, **1005 Lausanne**
2. *Déclaration de faillite:* 04.09.2008
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 27.10.2008
4. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

5. *Remarques:* but : exploitation d'un café-bar avec petite restauration

Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00329815)